
Conseil Général
Séance du 18 juin 2024 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 21/24 sur la gestion et les comptes 2023 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision
7. Préavis municipal No 22/24 concernant l'arrêté d'imposition pour 2025 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No 23/24 relatif au nouveau règlement communal fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants
9. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs-trices)
10. Nomination de la Commission de gestion et des finances pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025
11. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

25 personnes assermentées étant présentes sur un total de 66 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

4 personnes demandent à être assermentées. Il s'agit de Mesdames Corinne Vulliemin et Anne Zimmer, ainsi que Messieurs Denis Marendaz et Graziano Zomer.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que les deux scrutateurs Messieurs Laurent Duc et Julien Jeanneret, ainsi que Messieurs Alberto Gianferrari et Yvan Schwander qui nous ont aidés lors des élections fédérales de l'année passée. Elle souhaite également remercier tous les membres qui ont fait partie de diverses commissions, de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.
- Danièle Schwander rappelle que les prochaines votations auront lieu le 26 septembre 2024.
- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Tout d'abord, Madame Di Dario mentionne avoir reçu de la part du Canton une information sur un plan canicule, notamment vis-à-vis des travailleurs exerçant une activité extérieure. En effet, l'heure du début des travaux extérieurs, tels que dans le cadre de la construction de bâtiment, du revêtement des routes ou de l'agriculture, pourra être avancée à 6h00 du matin. Ceci afin de protéger la santé des travailleurs. La demande de dérogation devra être adressée à la Municipalité par les entreprises concernées et le Municipal en charge des constructions et de la sécurité des chantiers, M. Alain Capt, sera la personne de contact.

Madame la Syndique informe ensuite l'assemblée que le vin Réserve de la Commune est arrivé. Aussi, les personnes qui ont passé commande peuvent venir la retirer aux heures d'ouverture de l'administration communale.

Pour finir, Madame Di Dario revient sur l'agenda de la Commune. La fête du 1^{er} août aura lieu le 31 juillet sur la terrasse du Gymnase. Elle remercie d'ores et déjà les personnes désireuses d'aider la Municipalité pour la mise en place, le rangement ou encore pour racler le fromage, de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale. La fête de Cheseaux aura lieu quant à elle le 25 août à la Cafétéria du Gymnase. Des tout-ménages seront envoyés prochainement.

- Madame la Municipale Catherine Blösch prend la parole. Elle informe l'assemblée qu'un tronçon d'environ 280 m de la conduite d'eau potable a été remplacé le long du ruisseau des Biolettes (avant le carrefour qui va sur Villars-Epeney) pour permettre la renaturation du ruisseau.

Comme 2^{ème} point, Madame Blösch informe qu'il y a toujours des fuites d'eau sur le réseau communal. Heureusement, la dernière a été annoncée et a pu être réparée rapidement. Aussi, elle demande à l'assemblée de ne pas hésiter à avertir la Municipalité de toute fuite d'eau constatée chez vous ou sur le réseau communal ou de faire le nécessaire rapidement si c'est sur votre parcelle, car ce sont plusieurs mètres cubes qui peuvent être perdus et facturés ensuite à la Commune.

- C'est au tour de Monsieur le Municipal Alain Capt de prendre la parole. Il communique une information sur le règlement sur la Loi de l'aménagement du territoire et des constructions qui concerne les pompes à chaleur. En effet, dès mars 2024, celles-ci peuvent être dispensées d'une autorisation de construire lorsqu'il s'agit d'installation de chauffage ou d'eau chaude, sanitaire, pour une pompe à chaleur air-eau ou air-air dans un bâtiment existant uniquement, précise-t-il. Pour les nouvelles constructions, c'est la procédure normale avec autorisation de construire qui s'applique. Ceci si les conditions cumulatives sont réunies, à savoir qu'il faut utiliser le formulaire prévu pour l'annonce de ces installations à l'autorité communale. Celui-ci se trouve sur le site du département général de l'environnement. Il faut également fournir un plan de situation qui montre l'emplacement de cette installation et une fiche technique de l'installation. Ces documents sont contrôlés par la Municipalité avec l'aide du bureau technique. La dispense d'autorisation est ensuite confirmée et validée pour autant que les conditions soient respectées. Si ce n'est pas le cas, la procédure normale s'appliquera. Cette nouvelle version de l'article 68c du règlement a pour objectif de favoriser la transition énergétique.
- Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis donne un point de situation sur la proposition émise par Monsieur Nguyen lors d'un Conseil général en 2022 d'une mise à disposition d'une place de pétanque dans la Commune. Un groupe d'étude a été constitué sur demande du Conseil général. Celui-ci a posé un certain nombre de questions à la Municipalité afin d'établir un éventuel pré-projet. À la suite des réponses à leurs questions et par manque de pertinence, le groupe d'étude a décidé de ne pas donner suite à cette proposition. Cette dernière est enterrée et le groupe d'étude dissout.
- Monsieur le Municipal Olivier Bloch prend la parole. Il revient sur un article paru dans le journal La Région du matin même sur la suppression en fin d'année de l'arrêt de train de Champ-Pittet par les CFF. Il explique que la Municipalité n'a pas été consultée et en a été informé que très tardivement. Elle a écrit un courrier courroucé aux CFF demandant le maintien de cet arrêt. Plusieurs députés vaudois soutiennent également la cause, mais nous ne pouvons que prendre acte de cette décision unilatérale des CFF avec regret, voire colère. En revanche, il est prévu une ligne de car postal qui s'arrêtera au Gymnase avec une doublure également entre la fin de l'année et le début de l'année prochaine.

6. Préavis municipal No 21/24 sur la gestion et les comptes 2023 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à M. le Municipal Nicolas Chappuis pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2023. Il en ressort un bénéfice net après amortissements de CHF 74'995.29, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 74'420.00, soit une amélioration de CHF 149'415.29 par rapport au budget. La situation 2023 est positive principalement grâce à deux améliorations comptables en faveur de notre commune. Premièrement une diminution de CHF 88'813.- de la péréquation cantonale puisque le coût projeté était de CHF 1'250'812.- et les chiffres effectifs provisoires qui nous ont été communiqués par le canton sont de CHF 1'161'999.-. Deuxièmement, l'impôt sur le revenu personnel a rapporté CHF 304'197.19 de plus qu'en 2022, soit 18% de plus, en grande partie conséquence de rattrapage d'imposition.

- La parole n'étant pas demandée, Danièle Schwander remercie Nicolas Chappuis pour sa lecture du préavis et donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre Prahin, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Celle-ci tient à féliciter Madame Delay (boursière) et Monsieur Chappuis pour la qualité des documents fournis et leur parfaite maîtrise des dossiers. Elle tient à souligner qu'à la lecture des comptes et du préavis, le résultat comptable est excellent, avec un bénéfice de CHF 74'995.29, après amortissements et amortissements complémentaires de plus de CHF 370'000.-, contre un déficit budgété de CHF 74'420.-, soit une amélioration de près de CHF 150'000.-. La commission constate une fois de plus la difficulté d'estimer les futures rentrées fiscales et les montants de la péréquation lors de l'établissement du budget. En conséquence, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2023.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Chappuis, Municipal et Prahin, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2023, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la boursière.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2023 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2023.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Préavis municipal No 22/24 concernant l'arrêté d'imposition pour 2025 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente redonne la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2025.
- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Chappuis explique que bien que la santé globale de la Commune soit saine et que celle-ci conserve une capacité d'endettement largement suffisante pour ses besoins, son endettement brut est aujourd'hui de CHF 2'700'000.- et devrait passer à environ à 3 Mio en 2025 puisqu'elle devra restituer au Canton le fond de réserve PCi. En outre, le Canton est en train d'établir une nouvelle péréquation et il est difficile à ce stade de savoir l'impact réel pour notre Commune dans les prochaines années, même s'il semble ne pas devoir être négatif selon les premières projections. Aussi, une dette brute en augmentation, une difficulté à faire une projection à moyen terme sur les recettes et les charges futures de la Commune, ainsi qu'un budget 2024 prévu déficitaire de CHF 94'570.- sont autant d'éléments importants qui incitent la Municipalité à la prudence. En conséquence, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 67% de l'impôt cantonal de base.
- La parole n'étant toujours pas demandée, Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur Chappuis pour la lecture du préavis et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Prahin pour la lecture du rapport de la Commission.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2025, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 23/24 relatif au nouveau règlement communal fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants

- Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour la lecture du préavis municipal no. 23/24.
- Dans sa lecture du préavis, Madame Di Dario rappelle le contexte de cette modification du règlement communal relatif au tarif pour les émoluments du contrôle des habitants. Elle rappelle que la Loi sur le Contrôle des Habitants (LCH) du 9 mai 1983 prévoit un règlement pour les actes administratifs accomplis qui donnent lieu à la perception d'émoluments (LCH art. 23). Ces émoluments, pratiqués depuis 1993, ne correspondent plus à la réalité. Raison pour laquelle il est proposé à l'assemblée d'adapter les tarifs, selon le tableau figurant dans le préavis, afin qu'ils reflètent d'avantage le coût réel de l'acte administratif et de les faire approuver par le Conseil d'Etat. Madame la Syndique précise que le règlement a d'ores et déjà été formellement validé par le Service de la population de l'Etat de Vaud (SPOP) par l'entremise de leur juriste. Madame Di Dario informe que l'adaptation des tarifs induira une légère augmentation des recettes du compte N° 620 - Service de la population – Emoluments, et du compte N° 620.431 - Service de la population – Ventes et prestations diverses, mais surtout reflètera la charge des prestations accomplies.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Madame la Syndique pour la lecture de ce préavis très détaillé et demande à l'assemblée s'il y a des questions.
- Monsieur Robert Arrigoni demande à Madame Di Dario quand ces nouveaux tarifs entreront en vigueur ? Madame Di Dario répond qu'ils entreront en vigueur dès acceptation par le Conseil d'Etat.
- Il n'y a pas d'autre question. Danièle Schwander remercie Madame Di Dario pour ses explications et donne la parole à Monsieur Philippe Ambühl, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission. Celui-ci souligne que l'adaptation proposée des tarifs s'inscrit dans la fourchette des tarifs proposés par le Canton et correspond aux émoluments des communes environnantes. En outre, le règlement a d'ores et déjà été formellement validé par le Service de la population de l'Etat de Vaud. En conséquence, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente remercie Monsieur Ambühl pour la lecture du rapport et passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : le nouveau règlement communal fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants est adopté

Article 2 : l'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée

Le préavis est adopté à l'unanimité.

9. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs)

- Madame Danièle Schwander, actuelle Présidente du Conseil général donne la parole à Monsieur Bernard André, 1^{er} Vice-président. Monsieur André demande à Madame Schwander si elle souhaite se représenter à la présidence du Conseil général, question à laquelle Madame Schwander répond par l'affirmative. Monsieur André la remercie pour sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Danièle Schwander est élue tacitement sous les applaudissements fournis de l'assemblée.
- Madame la Présidente, nouvellement réélue, remercie l'assemblée pour sa confiance et passe à l'élection du 1^{er} et 2^{ème} Vice-président. Les deux personnes étant d'accord pour continuer, elles sont élues par acclamation :
 - 1^{er} Vice-président : Monsieur Bernard André
 - 2^{ème} Vice-président : Monsieur Joël Fiaux
- Madame la Présidente félicite et remercie les élus et passe à l'élection des 1ers et 2èmes scrutateurs, ainsi qu'aux deux suppléants. Elle remercie une nouvelle fois Messieurs Laurent Duc et Julien Jeanneret, scrutateurs sortants, pour leur travail et disponibilité. Messieurs Alberto Gianferrari et Yvan Schwander passent ainsi de 2èmes scrutateurs à 1ers scrutateurs et Mesdames Marie-Lise Guignard et Sandrine Paschoud passent de scrutatrices suppléantes à 2èmes scrutatrices. Enfin, Messieurs Graziano Zomer et Joël Fiaux sont élus scrutateurs suppléants. Madame la Présidente félicite et remercie les scrutateurs et suppléants nouvellement élus.

10. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier Madame Carine Masset et Messieurs Alberto Gianferrari et Jean-Pierre Prahin pour leur travail durant la législature, que ce soit pour la Commission de gestion ou pour la Commission des finances. Elle informe l'assemblée que Madame Masset a décidé de ne pas se représenter, alors que Messieurs Gianferrari et Prahin eux sont d'ores et déjà d'accord de reconduire leur mandat, ainsi que Madame Fiona Heim comme suppléante. Madame la Présidente du Conseil ouvre les candidatures pour le remplacement de Madame Masset. Monsieur Frédéric Blösch se propose. Aucune autre personne n'étant intéressée, l'élection des 4 membres susmentionnés est tacite. Sous les applaudissements de l'assemblée, Madame Schwander les félicite pour leur élection et les remercie d'avance pour leur contribution.
- Comme il est désormais d'usage, Danièle Schwander demande à l'assemblée de nommer également Messieurs Blösch, Gianferrari et Prahin, ainsi que Madame Heim, suppléante, à la Commission des finances. Elle rappelle que la Commission de gestion s'occupe des comptes alors que la Commission des finances traite du budget. La demande de Madame la Présidente est acceptée à l'unanimité, tant par les quatre personnes concernées que par l'assemblée.
- Madame Schwander remercie les 4 membres ainsi que l'assemblée et passe au dernier point de l'ordre du jour.

11. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.

- Monsieur Alberto Gianferrari demande la parole pour remercier la Municipalité d'avoir fait poser des panneaux d'interdiction de stationner des deux côtés du chemin de la Grande Cariçaie.
- Madame Corinne Vulliemin souhaite réitérer la demande auprès de la Commune de limiter la vitesse dans les petites rues du village et sur le chemin en direction du Refuge de la Commune, où il faut parfois sauter dans le champ pour éviter les voitures. En effet, elle se promène tous les jours plusieurs fois et estime que 50 km/h dans les petites rues, telles qu'à Champ-Soleil par exemple, où il y a beaucoup d'enfants qui y habitent, est vraiment trop dangereux. Elle comprend l'investissement fait par la Commune de poser des chicanes pour limiter la vitesse, mais mettre à 30 km/h ne serait pas un luxe.
- Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que des études, notamment des mesures de vitesse avaient déjà été menées dans toute la Commune en 2022 et que celles-ci ont démontré qu'à part sur le chemin de Champ-Pittet où les 50 km/h étaient parfois atteints, les autres relevés ne montraient aucune vitesse excessive.
- Monsieur Arrigoni, qui était le Municipal en charge de l'étude à l'époque, complète ce que vient de dire Danièle Schwander, en précisant que les mesures de vitesse moyenne ont été faites sur l'ensemble de la Commune en vue éventuellement de la mettre à 30 km/h. Comme précisé par Madame la Présidente, la vitesse moyenne mesurée la plus élevée, soit 46 km/h, était sur le chemin de Champ-Pittet. Les autres vitesses mesurées n'étaient absolument pas excessives. La problématique de l'imposition du 30 km/h est qu'il faut le contrôler et que si ce n'est pas respecté, nous avons l'obligation de tout enlever, chicanes, panneaux, etc. ça occasionne des frais. Raison pour laquelle la Commune a opté pour une chicane à Champ-Pittet pour réduire la vitesse et l'effet est positif en moyenne. Il faut savoir que nous sommes aussi limités avec les chicanes qui doivent permettre aux véhicules tonnes-pompes de 3,5 mètres de pouvoir passer.
- Monsieur le Municipal Olivier Bloch intervient en expliquant que des sons de cloche de personnes mécontentes se font également entendre, car celles-ci doivent maintenant ralentir ou ont même eu des dégâts de carrosserie car n'ont pas réussi à éviter les chicanes. La Municipalité pourrait bien évidemment refaire des mesures par l'intermédiaire de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) pour identifier de nouveaux points sensibles et éventuellement rajouter des chicanes. Mais tout cela a un coût et passe aussi par des campagnes de prévention. Toutefois, il y aura toujours des chauffards qui rouleront trop vite. Néanmoins, Olivier Bloch remercie Madame Vulliemin pour avoir remonté l'information à la Municipalité à l'occasion de ce Conseil général.
- Madame Schwander remercie également Madame Vulliemin pour son intervention et demande si d'autres personnes souhaitent encore s'exprimer.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30. Elle invite l'assemblée à l'apéritif et souhaite un bon été à tous.

Pour le bureau

La Présidente
Danièle Schwander

La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé